



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY CONSEILLE TRIGANO DANS LE RACHAT DE BIO HABITAT

Corporate - M&A Droit fiscal | 20/12/24 | Jérôme Brosset Xavier Rohmer Elie Bétard Alexandra Berg-Moussa Dorian Scemama Alix Kianpour



Le cabinet d'avocats August Debouzy a conseillé Trigano, spécialiste européen de l'équipement de loisirs, dans le cadre du rachat de Bio Habitat, filiale de Bénéteau, spécialiste des mobil-homes.

Trigano a obtenu l'autorisation de l'Autorité de la concurrence pour l'acquisition de 100% du capital et des droits de vote de la société Bio Habitat et de sa filiale Bio Habitat Italia. Avec ses marques O'hara, IRM et Coco Sweet, la division Habitat du groupe Bénéteau est un acteur majeur de la construction de mobil-homes destinés au secteur de l'hôtellerie de plein air en Europe. Cette société emploie 900 collaborateurs répartis sur 7 sites de production en France et en Italie et a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 319,6 millions d'euros.

Cette opération qui s'inscrit dans la stratégie de développement de Trigano sur le marché des véhicules et équipements de loisirs est porteuse de synergies. Elle permettra à Trigano de consolider son leadership dans l'industrie des véhicules de loisirs en Europe.

L'équipe d'August Debouzy était dirigée par Xavier Rohmer, associé, et Elie Bétard, conseil sur les aspects corporate finance et de droit fiscal ; Jérôme Brosset, associé, et Hadrien Auzoux, collaborateur sur les aspects corporate, Renaud Christol, associé, sur les aspects de droit de la concurrence, Alexandra Berg-Moussa, associée sur les aspects de droit de la distribution, Dorian Scemama, conseil, et Alix Kianpour, collaboratrice sur les aspects de droit immobilier.
